

FÉDÉRATION CYNOLOGIQUE INTERNATIONALE (FCI) (AISBL)

Place Albert 1^{er}, 13, B – 6530 Thuin (Belgique), tél : +32.71.59.12.38, Internet : <https://www.fci.be>

RÈGLEMENT DES CONCOURS INTERNATIONAUX DE RECHERCHE NATURELLE DE TRUFFES AVEC OCTROI DU **C.A.C.I.R.T. (n)** DE LA FCI & CHAMPIONNAT INTERNATIONAL DE RECHERCHE NATURELLE DE TRUFFES - **C.I.R.T. (n)**



1^{er} juillet 2026

Table des matières

1. RÈGLEMENT DE LA FCI	3
2. INTRODUCTION	3
3. CLASSES.....	3
4. TRUFFIÈRE	3
4.1. GÉNÉRALITÉS	3
4.2. PRÉPARATION DE TRUFFIÈRE DE LA FCI	4
4.3. CONCOURS DE LA FCI	4
5. JURY ET PERSONNEL ACCOMPAGNANT LE JURY.....	6
6. JUGEMENT	6
6.1. RÈGLES DE JUGEMENT	8
6.2. DÉFAUTS	9
7. RÉSULTATS	10
8. ORGANISATION DE CONCOURS INTERNATIONAUX DE LA FCI	10
9. CONCOURS/CLASSES	11
9.1 Épreuves internationales de recherche naturelle de truffes de la FCI	11
9.2 CRITÈRES D'INÉLIGIBILITÉ.....	11
10. Octroi du C.A.C.I.R.T. (n) (Certificat d'Aptitude au Championnat International de Recherche naturelle de Truffes) et de la Réserve C.A.C.I.R.T. (n) de la FCI lors des concours internationaux de recherche naturelle de truffes	12
11. Titre de Champion International de Recherche naturelle de Truffes - C.I.R.T.(n) de la FCI	12
ANNEXES.....	14
1. TRUFFIÈRE DE CONCOURS	14
2. FEUILLE DE POINTAGE ET DE TERRAIN POUR LES CONCOURS INTERNATIONAUX.....	15
3. FEUILLE DE JUGEMENT ET DE TERRAIN POUR LES CONCOURS	16

1. RÈGLEMENT DE LA FCI

Les organisations canines nationales (OCN) membres de la FCI sont invitées à faire la promotion des CONCOURS DE RECHERCHE NATURELLE DE TRUFFES DE LA FCI et du règlement établi par la FCI.

Le règlement des concours de recherche naturelle de truffes de la FCI a pour but d'établir une norme pour les concours internationaux de la FCI et de servir de base aux normes d'équipement et lignes directrices de jugement internationales de la FCI. Les OCN membres de la FCI doivent s'en servir de base pour élaborer leur propre règlement et ne doivent s'en écarter que pour tenir compte des spécificités locales.

Le règlement des concours de recherche naturelle de truffes et les lignes directrices de jugement de la FCI s'appliquent à tous les événements internationaux de la FCI.

2. INTRODUCTION

Les concours de recherche naturelle de truffes de la FCI sont des concours canins ouverts à tous les chiens en bonne santé ayant l'âge requis et les aptitudes physiques nécessaires. Les chiens doivent être tatoués ou pucés et avoir un pedigree reconnu par la FCI (livre des origines/annexe).

Le concours de recherche naturelle de truffes a pour but que le chien trouve 3 à 5 truffes dans un temps donné, dans un biotope adapté.

Cette activité pédagogique et sportive vise à évaluer et améliorer l'intelligence du chien et à affiner son acuité olfactive.

Elle requiert une bonne communication entre le chien et le conducteur, pour parvenir à une parfaite compréhension mutuelle. Les concurrents doivent disposer d'une base en matière d'éducation et d'obéissance.

3. CLASSES

Il n'existe qu'une seule classe pour les concours internationaux de la FCI :

Ouverte : pour les chiens âgés de plus de 15 mois

La date retenue pour déterminer l'âge du chien est la première journée du concours.

4. TRUFFIÈRE

Le concours se déroule sur terrain couvert ou semi-couvert avec ou sans la présence de truffes naturelles, afin de mettre en évidence les aptitudes acquises des chiens à la recherche de truffes dans des conditions les plus proches possibles du cavage naturel.

4.1. GÉNÉRALITÉS

Chaque jury devra évoluer sur une grande parcelle d'au moins 1500 m² par chien, sans aucune séparation physique telle que de la rubalise.

Règlement des concours internationaux de recherche naturelle de truffes avec octroi du C.A.C.I.R.T. (n) de la FCI & Championnat International de Recherche naturelle de Truffes - C.I.R.T. (n)

Des repères pourront être placés pour marquer les limites, le milieu et indiquer le numéro de la parcelle : une couleur au niveau des 4 coins de la parcelle et une autre couleur au centre (voir **ANNEXE 1. TRUFFIÈRE DE CONCOURS**).

Le nombre de truffières matérialisées doit être égal au nombre de concurrents.

Des truffières réservées seront mises à disposition à raison d'une truffière supplémentaire par série (une truffière en début de série, avec passage de chien blanc).

Sur chaque parcelle seront disposées et repérées 3 à 5 truffes par chien, enterrées à une profondeur de 5 à 10 cm. Les truffes doivent être enterrées au plus tard 18 heures avant le concours.

Le diamètre et le poids des truffes doivent être adaptés à l'épreuve.

Pour les concours internationaux, toutes les espèces de truffes sont admises, mais il est interdit d'introduire des truffes non présentes à l'état naturel dans le pays où est organisé le concours.

Chaque truffière est numérotée. L'ordre de passage des concurrents est déterminé par tirage au sort (première truffière = chien blanc, concurrent numéro 2 affecté à la truffière numéro 2, etc.).

4.2. PRÉPARATION DE TRUFFIÈRE DE LA FCI

La veille du concours, le juge prépare un plan de chaque parcelle indiquant de façon précise l'emplacement des truffes. Il est fortement recommandé d'utiliser des plans spéciaux mis à l'échelle.

Pour mesurer les distances sur la truffière, le juge peut utiliser une roue de mesure, comme le font les juges d'agility.

Exemple de repère :

- au pied d'un arbre, 2 mètres à droite du centre de la truffière.

Le juge, en collaboration avec l'équipe organisatrice, doit enterrer les truffes avant le début du concours. Le juge doit s'assurer que toutes les truffes sont enterrées entre 5 et 10 cm de profondeur.

4.3. CONCOURS DE LA FCI

En cas de concours où sont présentées 2 séries, l'affectation des chiens entre les 2 jurys est faite par tirage au sort, de sorte que la répartition soit aléatoire et non pas imposée.

1- Les concurrents sont tenus de respecter les parcelles mises à disposition pour ces événements.

La mise en liberté des chiens présents sur les parcelles avant, pendant et après les épreuves, entraîne la disqualification des concurrents concernés.

Les chiens qui ne sont pas en train de travailler doivent tous être maintenus à l'écart des parcelles de concours pour ne pas gêner les autres concurrents.

Commenté [IB1]: Je ne suis pas sûre à 100% de mon interprétation ici.

Commenté [d2R1]: Votre interprétation est la bonne. D. Cornet-Gougon

2- À l'appel de leur nom ou de leur numéro de parcelle, les concurrents doivent se présenter sans tarder au jury avec leur chien, sans aucun instrument coercitif, de dressage ou autre dispositif.

Les concurrents doivent fournir leur nom, prénom, le nom de leur chien et leur numéro de parcelle afin de vérifier l'exactitude des informations figurant sur la feuille de jugement.

Pour la présentation au jury, les concurrents doivent arriver sur le terrain et se présenter au jury avec leur chien tenu en laisse, et quitter le terrain avec leur chien toujours tenu en laisse. Le contrôle de l'identification des chiens par le juge est réalisé avant ou de préférence après leur passage, pour éviter de les perturber avant l'épreuve.

3- Au commandement du juge, le concurrent se dirige vers l'emplacement de son choix. Une fois en place, le concurrent libère son chien sur la parcelle, après lui avoir ôté laisse, collier, harnais, etc. Les juges doivent s'assurer que chaque chien débute sa recherche sur la parcelle qui lui a été attribuée par tirage sort. Sur invitation du juge, le chien peut ensuite explorer la parcelle du chien précédent si ce dernier n'a pas trouvé toutes les truffes.

Le juge a le droit d'orienter ou de limiter la progression du concurrent sur la parcelle, en veillant à ne pas « casser » l'action du chien dans sa recherche, lors d'une prise d'émanation.

4- On autorisera une minute de détente en début de concours, au cours de laquelle les erreurs commises n'entraîneront pas de disqualification. La durée minimale de la recherche est fixée à 10 minutes.

Le jury peut décider de prolonger cette durée pour l'ensemble des chiens, jusqu'à la doubler. Le chien doit être conduit sobrement, comme en situation naturelle, de préférence par des gestes. Les avertissements trop fréquents à la voix ou au sifflet seront pénalisés.

Le conducteur doit rester à portée de voix du jury tout au long de la recherche pour suivre ses instructions. Cependant, le conducteur étant tributaire du travail du chien, il est souhaitable que le juge reste à portée de voix du conducteur.

Le conducteur est tenu de reboucher tout trou creusé par son chien, sous peine d'être pénalisé (retrait de points) voire **disqualifié (si aucun trou n'a été rebouché)**.

À la demande du juge, le conducteur doit rappeler son chien et le ramener en laisse jusqu'au jury pour attendre les instructions. À la fin du temps alloué pour chaque passage, le juge annonce que le temps est écoulé. Le conducteur doit aussitôt rappeler son chien et l'attacher.

Tout chien qui, à la fin de l'épreuve, ignore les rappels répétés du conducteur, est considéré en « **sortie de main** ». Toute **inconduite ou mauvais traitement** du chien par le conducteur entraînera l'exclusion immédiate.

5. JURY ET PERSONNEL ACCOMPAGNANT LE JURY

1. Seuls les juges qualifiés figurant sur la liste des juges de cette discipline dans leur pays de résidence et ayant obtenu l'autorisation de l'OCN-FCI de leur pays, sont autorisés à juger les concours internationaux de recherche naturelle de truffes ouverts à toutes les races. Un juge ne peut officier dans un autre pays que le sien que s'il a obtenu l'autorisation préalable de l'OCN de son pays. La demande d'autorisation doit être faite suffisamment à l'avance auprès de l'OCN de son pays.

2. Un juge n'a pas le droit d'inscrire de chien à un concours pour lequel il est membre du jury. Il ne peut juger un chien dont il est le propriétaire, le co-propriétaire, l'éleveur ou l'entraîneur, sauf en cas de cession dudit chien au moins 6 mois avant le concours à juger. Il en va de même des chiens appartenant aux membres de sa famille ou aux personnes vivant sous son toit.

Sont autorisés à siéger au sein du jury : les juges élèves, autorisés par l'OCN de leur pays dans le cadre de leur formation.

Le juge peut être accompagné d'un secrétaire et d'un ramasseur de truffes pour l'assister dans la gestion de l'événement.

3. L'organisation doit, dans la mesure du possible, favoriser la visibilité du concours pour le public. Si la nature du terrain le permet, les spectateurs, éventuellement répartis en petits groupes, pourront suivre le jury en respectant ses consignes, en silence et sans perturber d'aucune manière les concurrents. Le jury a le pouvoir, à sa discrétion, d'interdire au public de suivre les épreuves.

4. Le nombre de chiens attribués à un jury doit être au minimum de 6 et au maximum de 16. Chaque jury est composé d'un juge.

6. JUGEMENT

Les critères de jugement sont conçus de manière à ce qu'un chien bien entraîné à la recherche naturelle de truffes puisse participer à l'épreuve sans la nécessité d'une préparation spécifique.

Le jury évalue l'acuité olfactive, l'endurance et l'application, ainsi que la prise d'initiative, la réceptivité, l'éducation et l'entraînement.

Le jury ne doit pas comparer les performances de races différentes. Le jugement, à base de points ([voir ANNEXE 3. FEUILLE DE JUGEMENT ET DE TERRAIN POUR LES CONCOURS](#)), s'appuie sur l'évaluation des cinq paramètres ci-après :

VOLONTÉ

Le chien doit être entreprenant, volontaire et déterminé tout au long de son travail et être à même de surmonter les obstacles naturels et les conditions météorologiques, sans incitation permanente de la part du conducteur.

Le chien doit rapidement prendre possession de sa parcelle et l'explorer minutieusement.

Il doit faire preuve d'initiative, d'autorité et de constance dans son travail d'exploration.

RECHERCHE

La recherche doit s'adapter à l'environnement, être d'un rayon suffisamment grand afin de couvrir la majeure partie de la parcelle.

La parcelle doit être explorée avec initiative, de manière efficace, méticuleuse et la plus ordonnée possible, sans changements de direction trop fréquents.

Le chien doit être attentif pour atteindre et explorer toute zone indiquée par le conducteur.

Le chien doit travailler principalement devant le conducteur.

On admet quelques passages au galop ou canter au démarrage de la recherche ou lors des retours vers une partie de terrain déjà explorée. Le chien doit adapter son allure à l'environnement dans lequel il progresse.

L'allure doit être la plus constante possible, sans pour autant exclure des passages au pas lors des étapes de prise et de contrôle d'une émanation.

Le chien ne doit pas se laisser distraire par d'éventuelles émanations de gibier, fausses pistes ou la présence d'inconnus (secrétaire, ramasseur, spectateurs, etc.).

CONTACT

Tout en menant une recherche autonome et déterminée, le chien doit faire preuve d'une grande complicité avec le conducteur, sans manifester de crainte.

Le chien doit orienter sa recherche dans la direction indiquée et revenir rapidement en cas de rappel par le conducteur, sauf quand il est en plein marquage.

La capacité du chien à arrêter de creuser sur demande en plein marquage sera évaluée positivement.

OLFACTION

Évaluation de la manière dont l'acuité olfactive et la concentration du chien lui permettent de remonter une émanation de truffe mûre.

Un chien capable de marquer des truffes ignorées par d'autres concurrents sur des parcelles déjà explorées doit être fortement récompensé.

MARQUAGE

Les juges prennent en considération non seulement la quantité de marquages (avec truffes) et la qualité des marquages pour aider le conducteur à confirmer la présence de truffes, mais aussi la qualité des marquages par la précision des arrêts. Les marquages doivent être francs et déterminés.

La capacité du chien à arrêter de creuser sur demande, à assister le conducteur dans sa recherche de truffes, à reprendre la recherche pour affiner la localisation en cas de recherche infructueuse par le conducteur et enfin à permettre au conducteur de récupérer la truffe sera évaluée positivement.

Ces critères permettent de vérifier l'efficacité du chien et la qualité de son travail. Dans cette optique, chaque chien peut effectuer une partie de sa recherche sur un terrain déjà exploré par d'autres chiens afin de comparer leurs performances.

Pour recevoir un qualificatif et être classé, un chien doit effectuer un travail correct et réaliser au moins un marquage justifié avec levée de truffe.

Les marquages francs et déterminés non justifiés seront pris en compte pour pondérer l'évaluation finale.

Note : En forêt, le chien peut être amené à gratter légèrement le sol pour déterminer la source d'une émanation (environnement riche en odeurs variées : animaux, excréments, champignons souterrains, etc.)

6.1. RÈGLES DE JUGEMENT

Nul concurrent ne peut contester la décision du juge. Les jugements sont définitifs.

1. Le concours est jugé sur un total de 100 points, répartis comme suit :

- Volonté : 20 points
- Recherche : 20 points
- Contact : 20 points
- Olfaction : 20 points
- Marquage : 20 points

2. Classement

À la fin du concours, le jury établit le classement en fonction des points obtenus pour chacun des cinq critères, à l'aide de la **feuille de jugement et de pointage** (voir [ANNEXES 2 & 3](#)).

Chiens éliminés et chiens non qualifiés

Tout chien qui a commis des erreurs ayant entraîné son élimination ou qui a été retiré à la demande du conducteur sera dit « **Éliminé** » dans le rapport du juge.

Tout chien qui, en fin de concours, n'a pas été classé faute de marquage, sera dit « **Non qualifié** ».

Toute tricherie commise pendant un concours sera signalée au comité de discipline de l'association organisatrice, qui pourra sanctionner en interdisant temporairement ou définitivement l'accès aux concours qu'elle organise, et pourra demander à l'OCN du pays d'étendre la sanction au niveau national voire international.

6.2. DÉFAUTS

Défauts ou erreurs entraînant des pénalités :

- Manque d'obéissance, éloignement excessif du chien ou sortie de main sauf pour une prise d'émanation portée par le vent.
- Recherche désordonnée, avec une majorité de passages derrière le conducteur.
- Manque d'initiative ou action discontinuée.
- Carence physique ou manque d'endurance.
- Abandon d'un marquage avec truffe.
- Plus de deux marquages injustifiés avec recherche active du conducteur, sans présence de truffe.
- Relances ou rappels trop fréquents, y compris selon la race.
- Toute poursuite continue du gibier.
- Trou non rebouché.

Il appartient au jury d'évaluer objectivement la gravité d'une erreur commise par un chien, au regard des circonstances qui ont conduit à cette erreur sur une échelle de 0 à 5, pour chacun des cinq critères de jugement (volonté, recherche, contact, olfaction, marquage).

Les erreurs commises au cours de la première minute du tour ou du rappel n'entraînent pas l'élimination.

6.3. ÉLIMINATION

- Conduite inappropriée envers le juge.
- Brutalité envers le chien.
- Chien agressif.
- Chien portant un collier.
 - La FCI interdit l'utilisation de colliers électriques.
 - La FCI interdit par ailleurs toute publicité pour ce type de collier lors d'événements relevant de sa compétence.
 - La FCI interdit la distribution de tels colliers en guise de trophées ou récompenses.
- Chien s'éloignant définitivement du conducteur.
- Truffe mangée.
- Toute truffe ramassée et non remise immédiatement pour inspection entraînera l'élimination du concurrent.
- Tout concurrent qui interrompt volontairement la recherche avant la fin du temps imparti (sauf sur demande du juge).
- Tout chien inscrit au concours qui pénètre à nouveau sur l'aire de compétition avant ou après la visite du juge.
- Aucun trou rebouché par le concurrent.

En cas d'élimination, le conducteur et son chien sont tenus de quitter le plus vite possible l'aire de compétition, sauf décision contraire du juge.

Le juge doit pallier de manière cohérente à toute situation imprévue.

7. RÉSULTATS

Le classement dépend du nombre de points obtenus.

Le classement peut contenir des places ex aequo.

Exemple :

Parcelle N°	Volonté	Recherche	Contact	Olfaction	Marquage	Total	Classement
1	12	15	16	16	16	75	6
2	16	20	20	20	20	96	2 ex aequo
3	20	20	18	20	20	98	1
4	20	18	18	20	20	96	2 ex aequo
5	15	16	18	19	17	85	5
6	14	16	20	20	18	88	4

8. ORGANISATION DE CONCOURS INTERNATIONAUX DE LA FCI

Toute OCN membre de la FCI souhaitant organiser un concours international de recherche naturelle de truffes de la FCI doit répondre aux conditions suivantes :

1. Disposer d'une forêt à même d'accueillir l'ensemble des chiens présents au concours. Lors des concours de recherche naturelle de truffes, il est possible de trouver des truffes naturelles en plus des truffes placées par les organisateurs.

Le sol ne doit présenter aucun danger pour le chien ni pour le conducteur (absence de bris de verre, clous, etc.)

2. Nommer un juge figurant sur la liste des juges de cette discipline dans son pays de résidence et ayant obtenu l'autorisation préalable de l'OCN-FCI de son pays.

3. Prévoir le nombre de personnes nécessaires au bon déroulement du concours, à savoir :

- un secrétaire chargé de consigner l'emplacement des truffes trouvées par rapport au plan, ainsi que toute erreur ou commentaire du juge, de manière à permettre à ce dernier de ne pas quitter des yeux le chien en plein travail.
- deux (2) secrétaires chargés d'établir et afficher le classement et de remplir les carnets de travail.

9. CONCOURS/CLASSES

9.1 Épreuves internationales de recherche naturelle de truffes de la FCI.

Ouvertes aux chiens de toutes les races âgés de plus de 15 mois et inscrits dans des livres des origines ou annexes reconnus par la FCI.

L'accès à ces concours est réservé aux sujets ayant déjà obtenu au moins un **C.A.C.R.T. (n) (Certificat d'Aptitude au Championnat National de Recherche naturelle de Truffes)** ou **une Réserve C.A.C.R.T. (n)** lors de concours d'Organisations canines nationales (OCN), mâles et femelles concourant ensemble.

L'obtention de ces prix ne rend pas pour autant le chien éligible à l'inscription en classe travail lors d'expositions internationales de la FCI.

Les chiens doivent être identifiés (tatouage ou puce) et leur propriétaire ou conducteur doit être membre d'une OCN affiliée à la FCI.

Les concurrents doivent disposer d'un carnet de travail et/ou d'une licence délivrée par leur OCN-FCI, où seront consignés les résultats de l'épreuve.

9.2 CRITÈRES D'INÉLIGIBILITÉ

- Chiennes gestantes.
- Chiens visiblement malades, blessés ou physiquement inaptes.
- Chiens castrés.
- Chiens dopés.

Les chiens qui arrivent ou se rendent dans une région où la rage est endémique doivent disposer d'un certificat de vaccination antirabique à jour.

Les concurrents et leurs chiens doivent pouvoir justifier de leur affiliation à un club relevant d'une OCN membre de la FCI et de leur participation préalable à des concours officiels dans leur pays.

Nulle récompense décernée par un juge à un concurrent originaire d'un pays autre que le pays organisateur qui ne serait plus autorisé à concourir dans son propre pays, ne sera homologuée par la FCI.

Il est attendu des concurrents un comportement et une tenue vestimentaire corrects.

Tout acte de brutalité envers le chien sera sévèrement sanctionné et entraînera la **disqualification** immédiate. Une plainte pourra en outre être déposée à l'encontre du conducteur.

Le club organisateur se réserve tout droit d'admission.

10. Octroi du C.A.C.I.R.T. (n) (Certificat d'Aptitude au Championnat International de Recherche naturelle de Truffes) et de la Réserve C.A.C.I.R.T. (n) de la FCI lors des concours internationaux de recherche naturelle de truffes

Les principaux critères d'éligibilité de la FCI pour l'octroi du C.A.C.I.R.T. (n) et de la Réserve C.A.C.I.R.T. (n) figurent dans le Règlement du championnat international de la FCI (INTRODUCTION 1) 2) 3)]

Le C.A.C.I.R.T. (n) et la Réserve C.A.C.I.R.T. (n) peuvent être octroyés à toutes les races inscrites au concours.

Pour prétendre à l'octroi du C.A.C.I.R.T. (n) lors de concours internationaux, au moins 6 chiens doivent être inscrits et être physiquement présents et les mâles et femelles doivent concourir ensemble. Les critères de jugement pour l'octroi du C.A.C.I.R.T. (n) sont les mêmes que ceux utilisés pour l'octroi du C.A.C.R.T. (n) (Certificat d'Aptitude au Championnat National de Recherche naturelle de Truffes).

Le C.A.C.I.R.T. (n) est octroyé en même temps que le C.A.C.R.T. (n), sauf quand le déroulement du concours requiert la formation de séries.

Pour les concours internationaux de la FCI dont le déroulement requiert la formation de séries, il ne pourra être octroyé qu'un seul C.A.C.I.R.T. (n). Lorsqu'au sein d'une série, deux chiens ou plus sont déclarés vainqueurs pour le C.A.C.R.T. (n), ces derniers doivent être soumis à un barrage jugé par un jury composé d'un juge expert qualifié pour l'octroi du C.A.C.I.R.T. (n), tiré au sort parmi les membres des jurys, en vue de l'octroi éventuel du C.A.C.I.R.T. (n) et de la Réserve C.A.C.I.R.T. (n) de la FCI. Au cours du barrage, il est essentiel que le chien offre une performance d'un niveau adéquat. Les juges doivent appliquer la sévérité attendue par la FCI s'agissant des propositions pour l'octroi du C.A.C.I.R.T. (n) ou de la Réserve C.A.C.I.R.T. (N) de la FCI.

L'obtention de ces récompenses ne rend pas pour autant le chien éligible à l'inscription en classe travail lors d'expositions internationales de la FCI.

11. Titre de Champion International de Recherche naturelle de Truffes - C.I.R.T. (n) de la FCI

Les principaux critères d'éligibilité de la FCI pour l'octroi du C.I.R.T. (n) figurent dans le Règlement du championnat international de la FCI (INTRODUCTION 1) 2) 3)]

Pour obtenir le titre de Champion International de Recherche naturelle de Truffes - C.I.R.T. (n) de la FCI, un chien doit répondre aux conditions suivantes :

- avoir obtenu 2 (deux) Certificats d'Aptitude au Championnat international de Recherche naturelle de Truffes - C.A.C.I.R.T. (n) décernés par deux jurys/juges différents, lors de concours internationaux de la FCI organisés par deux OCN différentes dans deux pays différents.
- avoir obtenu, à l'âge d'au moins 15 mois et quel que soit le nombre de participants, le qualificatif « Très Bon » ou tout qualificatif supérieur lors d'une exposition internationale avec octroi du CACIB de la FCI ou, dans les pays où ce qualificatif n'existe pas, avoir obtenu le deuxième prix en classe travail, intermédiaire, ouverte ou champion.

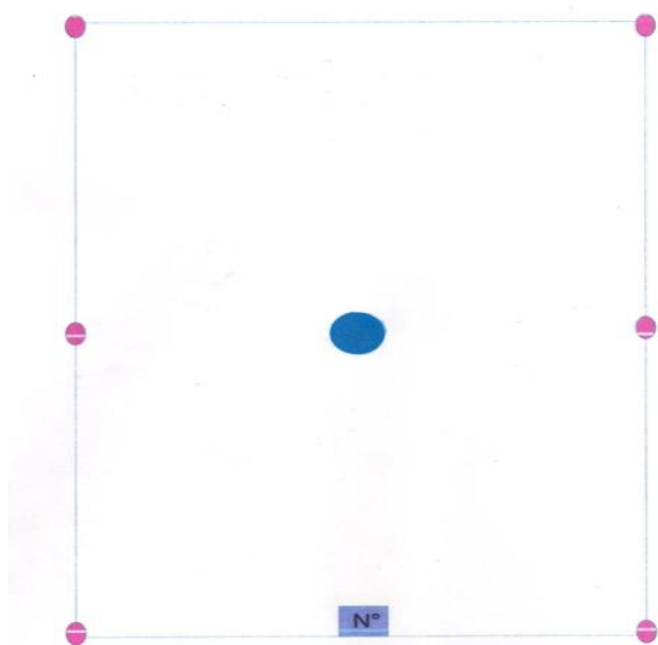
La version anglaise fait foi.

Ce Règlement a été approuvé par le Comité Général de la FCI réuni à Rome en février 2026 et entre en vigueur dès sa publication.

ANNEXES

1. TRUFFIÈRE DE CONCOURS

TRUFFIÈRE N°



CHEMIN

2. FEUILLE DE POINTAGE ET DE TERRAIN POUR LES CONCOURS INTERNATIONAUX

BARÈME RECHERCHE NATURELLE DE TRUFFES					
Nom du juge					
N° passage					
Place					
Organisateur					
Race du chien					
Nom du chien					
Livre des origines / Annexe N°			Date de naissance		
Identification (tatouage ou puce)					
Nom du conducteur					
N° licence					
Truffes trouvées			Cachées		Naturelles
Temps de travail	10 mn - 11 mn - 12 mn - 13 mn - 14 mn - 15 mn - 16 mn - 17 mn - 18 mn - 19 - 20 mn				
VOLONTÉ			/ 20 points		
RECHERCHE			/ 20 points		
CONTACT			/ 20 points		
OLFACTION			/ 20 points		
MARQUAGE			/ 20 points		
TOTAL DES POINTS			/ 100 points		
CLASSEMENT			/		

Signature

3. FEUILLE DE JUGEMENT ET DE TERRAIN POUR LES CONCOURS

NOM DU CHIEN :			CONCOURS DE :		DATE :			
NOM DU CONDUCTEUR :			N° TRUFFIÈRE :		JUGE(S) :			
1 - VOLONTÉ 20 pts								
CONSTANCE (allure et recherche soutenue)	5	4	3	2	1	0	TOTAL VOLONTÉ	
PERSÉVÉRENCE (même si toutes les truffes ont été trouvées avant le temps minimum : 12 mn)	5	4	1	2	1	0		
INITIATIVE DANS LA PARCELLE	5	4	3	2	1	0		
AUTONOMIE	5	4	3	2	1	0		
								pts
2 - RECHERCHE 20 pts								
CHIEN ACTIF - CHIEN À BONNE DISTANCE, DEVANT OU AUTOUR DU CONDUCTEUR	5	4	3	2	1	0	TOTAL RECHERCHE	
ALLURE ADAPTÉE AU TERRAIN - QUALITÉ DANS NÉGOCIATION DES OBSTACLES	5	4	3	2	1	0		
EXPLORATION ET COUVERTURE DU TERRAIN	5	4	3	2	1	0		
UTILISATION DU VENT ET DU BIOTOPE	5	4	3	2	1	0		
								points
3 - CONTACT 20 pts								
COMPLICITÉ - TRAVAIL AUX GESTES (éviter les nombreux rappels vocaux et sifflet, relances) - TRAVAIL SOBRE	5	4	3	2	1	0	TOTAL CONTACT	
OBÉISSANCE - QUALITÉ DU RAPPEL - QUALITÉ DU PIVOT AUTOUR DU CONDUCTEUR RÉALISÉ PAR LE CHIEN	5	4	3	2	1	0		
DEGRÉ D'INSENSIBILITÉ AUX PERTURBATIONS EXTÉRIEURES (gibier, personnes étrangères, chiens, bruits, etc.)	5	4	3	2	1	0		
REPRISE DU TRAVAIL À L'INDICATION DU CONDUCTEUR - BLOCAGE DANS LA RECHERCHE	5	4	3	2	1	0		
								points
4 - OLFACTION 20 pts								
RECHERCHE NEZ AU SOL - DOUBLE RENIFLAGE (qualité de la concentration du chien)	5	4	3	2	1	0	TOTAL OLFACTION	
DEGRÉ DE PUISSANCE OLFACTIVE NATURELLE	5	4	3	2	1	0		
DEGRÉ D'ACUITÉ OLFACTIVE (qualité obtenue par l'entraînement)	5	4	3	2	1	0		
PRÉCISION DANS LA LOCALISATION DE LA ZONE DE PRÉSENCE DE TRUFFE (pointage)	5	4	3	2	1	0		
QUALITÉ DES PRISES AU VENT	2,5	2	1,5	1	0,5	0		
CAPACITÉ POUR TROUVER UNE TRUFFE DANS UNE ZONE PÉRIPHÉRIQUE OU DÉJÀ EXPLORÉE	2,5	2	1,5	1	0,5	0		
								pts
5 - MARQUAGE 20 pts								
NOMBRE DE TRUFFES TROUVÉES (attention pénalité si truffe mangée)	5	4	3	2	1	0	TOTAL MARQUAGE	
QUALITÉ DE L'INDICATION PRÉCISE ET SANS ÉQUIVOQUE AU CONDUCTEUR DE LA PRÉSENCE DE TRUFFE (marquage franc et déterminé avec un mouvement de patte d'avant en arrière) - DOUBLE MARQUAGE (par position statique, regard,...) OU MARQUAGE CONTRÔLÉ (arrêt à distance du grattage)	5	4	3	2	1	0		
PRÉCISION DU MARQUAGE PERMETTANT DE TROUVER LA TRUFFE - AIDE DU CHIEN À LA RECHERCHE DU CONDUCTEUR (reste en place à côté)	5	4	3	2	1	0		
REBOUCHAGE PRÉCIS DES TROUS PAR LE CONDUCTEUR (quelle que soit la distance de marquage du chien même si rapport). ATTENTION : si aucun trou rebouché = disqualification	5	4	3	2	1	0		
								points
TOTAL DU POINTAGE DU CONCOURS							pts/100 pts	
EXCLUSION	DISQUALIFICATION	ABANDON	ÉLIMINÉ		SUFFISANT			
Inconduite	Aucun trou rebouché		Divaguant	Agressif	Sortie de main			

